



Agression, a qui dois-je m'agresser ? suite de cette agression ?

Par **johannalszu**, le **09/07/2011** à **14:49**

Bonjour,

Il y a quelques semaines, ma grand-mère à été agressée en Italie, elle a reçu, à la suite de cette altercation, un coup à l'arrière de la tête provoquant sa chute immédiate et 8 points de suture. Elle a immédiatement porté plainte. La relation qu'elle a avec ses voisins sont quelque peu tendues étant donné qu'il s'agit du frère de ma grand mère et que depuis dix ans, les liens ont été coupés à cause de différents. Ce que je ne pensait n'être qu'un différent dans la famille s'est transformé en agression.

Voilà, je voulais simplement quelques conseils pour savoir qui contacter, que lui dire, peut être faire appel à un avocat français et s'il pourrait y avoir des suites à ce geste.

Merci d'avance.

Bonne journée

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **15:59**

Il faudrait plutôt un avocat italien.